

ARRETE N° POL -224/2025

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDÉRANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement sur l'avenue de la gare, rue de la Cadoule, l'avenue Jean Baptiste Charcot, Parking Caussel, l'avenue Georges Pompidou, l'avenue Jacques Yves Cousteau, rue des Devezes, M610, l'entrée du petit paradis ainsi que la création avec scellement d'un 5ème affichage libre au quartier Pompidou devant l'entrée du parc d'enfant afin de permettre la réalisation de remplacement des mobiliers d'affichage libre par l'Entreprise SASU MEDIAFFICHE, du 15 Décembre 2025 au 31 Janvier 2026.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre la réalisation de remplacement des mobiliers d'affichage libre ainsi que la création avec scellement d'un 5ème affichage libre au quartier Pompidou devant l'entrée du parc d'enfant par l'entreprise SASU MEDIAFFICHE, du 12/12/2025 au 31/01/2026, la circulation sera réglementée sur les différentes avenues, rues et parking de la manière suivante :

- **Stationnement et circulation interdits sur l'emprise du Chantier**
- **Vitesse limitée à 30 km/h**
- **Travaux en ½ chaussée**
- **Circulation alternée par feux ou manuellement**
- **La Signalisation, les panneaux réglementaires et les informations seront mis en place par l'Entreprise**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, La Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries

Mise en ligne le 19/12/2025

Notifiée à l'intéressé

